



Propriétés

Nom: Statut des AE.pdf
Type: application/pdf
Taille: ~227 ko

2 décembre 2021

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 3 sur 182

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021
portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat

NOR : PRMG2131583D

Publics concernés : corps de l'encadrement supérieur de l'Etat ayant vocation à intégrer le corps des administrateurs de l'Etat, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Objet : création du corps des administrateurs de l'Etat.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, à l'exception de l'article 5 et des II et III de l'article 13, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Notice : le décret crée le corps à vocation interministérielle des administrateurs de l'Etat et définit les règles statutaires relatives à ce corps. Rattaché statutairement au Premier ministre, il devient le corps socle de l'encadrement supérieur de l'Etat, dont les membres sont formés par l'Institut national du service public, en